

Clinique de micropuçage : questions fréquentes

1. Qu'est-ce qu'une micropuce?

Une micropuce est une très petite capsule de la taille d'un grain de riz comprenant une puce informatique qui retient un code numérique identifiant de façon unique l'animal qui reçoit l'implant.



Microchip Next to Grain of Rice

2. Pourquoi utiliser une micropuce?

Le système d'identification par radiofréquence qu'utilise la micropuce est une méthode sûre, fiable et durable. La micropuce ne se perd pas, ne s'altère pas avec les années, n'a pas de limite géographique et accompagne l'animal pour toute sa vie. Si la médaille au cou d'un animal se compare à la plaque d'immatriculation pour une automobile, la micropuce correspond alors à son numéro de série.

3. Quels sont les avantages de l'identification par micropuce pour les citoyens et leurs animaux?

- Identification « unique » garantie de leur animal
- Une seule implantation est bonne pour toute la vie de l'animal
- Permet de retrouver rapidement leur animal en cas de perte ou de vol
- Permet de régler les litiges concernant la propriété d'un animal
- Permet de sauver des frais de séjour dans les refuges animaliers
- Permet une économie annuelle potentielle sur les frais de licence ou permis municipal
- Permet de diminuer le nombre d'euthanasies inutiles
- Dans certaines municipalités, exemption, pour les chats, du port de la médaille s'il est micropucé

4. Comment ça fonctionne?

Lorsqu'un animal errant ou perdu est accueilli dans un refuge, une société de protection des animaux ou un établissement vétérinaire, un lecteur est utilisé pour déceler la présence d'une micropuce.

Si l'animal est doté d'une micropuce, un code numérique s'affiche. Ce code, composé d'une séquence de 15 chiffres, est unique à l'animal. Ses trois premiers chiffres correspondent au fabricant de la micropuce implantée, et ce peu importe le fabricant ou le lieu d'implantation dans le monde. Avec ces trois premiers chiffres, tous les services animaliers sont en mesure de rejoindre le service de recouvrement correspondant.

En contactant le service de recouvrement et en donnant le code de l'animal, le préposé au recouvrement sera en mesure de contacter le ou les propriétaires figurant à la base de données et ainsi leur signaler où se trouve leur animal. On peut accéder aux services de recouvrement tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

5. Quelles sont les responsabilités du propriétaire après le micropuçage?

Pour le propriétaire de l'animal, il est important de veiller à ce que l'animal demeure calme dans les six heures qui suivent l'implantation de la micropuce. Puis, pour le reste de la vie de l'animal, il faudra s'assurer que les informations liées à la micropuce soient mises à jour au besoin : en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse électronique ou de propriétaire. Le service est gratuit et peut se faire en tout temps en avisant le service de recouvrement du fabricant. Si les informations ne sont pas à jour, le préposé n'aura que les anciennes coordonnées et pourrait ne pas être en mesure de retracer le propriétaire.

6. La micropuce agit-elle comme un GPS?

Non, la micropuce ne permet pas de localiser un animal à distance. Elle est inerte et n'émet aucun signal. Un lecteur est nécessaire pour détecter, par balayage du corps de l'animal, la présence d'une micropuce et pour consulter son numéro.

7. Comment la micropuce est-elle implantée dans l'animal?

La micropuce est insérée par injection sous-cutanée (sous la peau de l'animal) entre les omoplates avec un dispositif qui ressemble à une seringue.

8. Est-ce douloureux?

Non, aucunement. L'injection est comparable à un vaccin : c'est un procédé rapide et simple qui ne cause qu'un léger inconfort à l'animal.

9. Y a-t-il un danger de réaction par le corps de l'animal?

La capsule implantée est inerte, stérile et biocompatible. Le danger de réaction est donc minime, moindre que le potentiel de réaction à un vaccin.

10. Combien de temps ça prend pour implanter la micropuce?

La durée de l'implantation n'est que de quelques secondes. Toutefois, l'animal sera dans la salle d'examen plus longtemps, le temps que l'animal se familiarise avec le personnel médical et que le personnel explique aux propriétaires la procédure et vérifie si l'animal n'a pas déjà une micropuce.

11. L'implantation est faite par qui?

Dans le cadre des cliniques communautaires, l'implantation des micropuces est principalement effectuée par des techniciens en santé animale sous la supervision d'un médecin vétérinaire.

12. Est-ce que le propriétaire doit assister?

Le propriétaire accompagne généralement son animal lors de l'implantation mais ce n'est pas obligatoire. Le personnel médical rencontrera le propriétaire pour lui donner les explications et poser les questions pour les informations requises. Si le propriétaire ne désire pas assister à l'implantation, le personnel médical accompagnera l'animal à la salle d'implantation et rapportera l'animal au propriétaire dans la salle d'attente. Dans le cas où une situation de santé publique est en cours et où les contacts entre humains doivent être à plus de 2 mètres de distance, il sera demandé au propriétaire de demeurer dans la salle d'attente durant l'implantation.

13. La micropuce est-elle sécuritaire pour l'animal?

Les micropuces se composent de matériaux biologiquement inertes, et elles sont stérilisées et emballées individuellement. Elles sont biocompatibles et se sont avérées très sécuritaires à court et à long terme. L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) appuie l'identification permanente des animaux et recommande l'usage des implants électroniques (micropuces).

14. Lecture de la micropuce avec le lecteur

La micropuce utilisée répond à la norme ISO (organisation internationale de normalisation), de type FDX-B, dont la lecture se fait à une fréquence de 134,2 kilohertz et qui contient une identification unique de quinze chiffres dont les trois premiers représentent le code du fabricant.

15. Une fois implantée, la micropuce peut-elle se déplacer?

Même s'il demeure possible qu'une micropuce se déplace, cette possibilité est désormais réduite de beaucoup par la qualité des produits fabriqués. La meilleure façon de prévenir le déplacement de la micropuce demeure une bonne implantation, c'est-à-dire respecter les directives du fabricant et s'assurer que la puce est implantée au bon endroit. Également, dans les six heures suivant l'implantation, il importe de garder l'animal au calme.

16. Quelle est la durée de vie d'une micropuce?

La micropuce elle-même ne contient pas de batterie interne : elle est activée par l'énergie qu'elle reçoit du lecteur ou scanner. Elle possède donc une très longue durée de vie qui dépasse la durée de vie de l'animal.

17. Comment modifier mes coordonnées ?

Un formulaire vous sera remis avec toutes les informations sur le numéro d'identification de votre animal ainsi que les directives et les coordonnées nécessaires pour effectuer la mise à jour de votre dossier.

Si vous déménagez, changez de coordonnées ou que l'animal change de propriétaire, vous devez faire la mise à jour de la base de données pour que l'on puisse vous retrouver en cas de perte de votre animal.

18. Quelles sont les particularités d'une clinique de micropuçage?

Lors d'une clinique de micropuçage organisée par une municipalité en collaboration avec l'Association des techniciens en santé animale du Québec, les organismes animaliers et établissements vétérinaires locaux, la municipalité apporte généralement une contribution qui permet de réduire, pour le citoyen, le coût de l'implantation d'une micropuce.

Puisque ces journées attirent de très nombreux animaux, il est préférable que chaque animal soit préalablement vacciné pour le protéger des maladies contagieuses.

19. Y a-t-il un âge minimal pour l'animal?

L'implantation d'une micropuce peut être faite chez un animal de n'importe quel âge mais, pour être admis sans risque à une clinique de micropuçage, l'animal doit avoir reçu la série complète de ses premiers vaccins, ce qui survient généralement vers trois ou quatre mois d'âge.